



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-012 : RECONDUCTION DE L'EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ASSURER LA CONDUITE DE LA NAVETTE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,
Vu la délibération n° 2023-113 du 13 septembre 2023 portant création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour assurer la conduite de la navette urbaine mise en place pour faciliter l'accès au centre-ville durant les travaux de réhabilitation de la place des Promenades, cet emploi devant être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée de 6 mois,
Considérant qu'il est nécessaire de reconduire cet emploi pour une durée de 6 mois, les travaux de réhabilitation n'étant pas achevés,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la reconduction pour une durée de 6 mois de l'emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet affecté à la conduite de la navette urbaine,
- **PRÉCISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel dont la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire